

les anciennes routines suivies jusqu'à cette époque presque servilement par les avocats. Des hommes d'un réel mérite avaient enfin montré quelle était la véritable éloquence du barreau. Car, avant eux, l'avocat, trop soucieux de faire preuve d'érudition et de savoir, mêlait à son plaidoyer le grec et le latin et semblait se préoccuper d'autant moins des vrais intérêts de son client. La comédie des *Plaideurs* avait flagellé ces ridicules et pédantesques habitudes. Les d'Aguesseau, les Coehin, et tant d'autres illustres avocats, étaient devenus les modèles de cette nouvelle éloquence.

Ce fut à ce moment qu'Antoine Prost de Royer fut envoyé à Paris. Laborieux, désireux de s'instruire, et doué de talents supérieurs, il ne tarda pas à acquérir l'habitude de manier la parole avec habileté, et à montrer ce qu'il serait un jour. Aussi, dès son retour à Lyon, le voyons-nous désigné pour prononcer l'oraison doctorale ; honneur exceptionnel pour un jeune homme qui n'avait pas encore atteint sa vingtième année.

Cette cérémonie de l'oraison doctorale est peut-être l'un des traits de mœurs les plus caractéristiques de nos devanciers.

Chaque année, le 21 décembre, jour de la Saint-Thomas, c'était grande fête pour la ville de Lyon. Deux nouveaux échevins étaient installés alors, en remplacement de ceux qui se retiraient après l'accomplissement de leur mandat biennal. Cette fête se célébrait avec une grandô solennité : dès le matin, les cloches de toutes les églises l'annonçaient en sonnant à toutes volées ; tous les magasins donnant sur les rues, places et quais, devaient demeurer fermés jusqu'à midi. Le consulat, les notables, le peuple se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville ; dans cette grande *assemblée* les nouveaux échevins étaient reconnus